

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 juillet 2019 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

14 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-181 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2019-07-182 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-183 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUIN 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juin 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2019-07-184 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de juin 2019 pour un montant total de 67 562.12 \$.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-185 **AUTORISATION D'INSCRIPTION, D'HÉBERGEMENT ET DE DÉPLACEMENT AU CONGRÈS DE LA FQM 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être représentée au Congrès de la FQM de 2019 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mmes Jacqueline Lussier Meunier et Ginette Prieur à représenter la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 918.65 \$, taxes incluses, par personne, le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet pour Mmes Jacqueline Lussier Meunier et Ginette Prieur, à l'occasion du Congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-186 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT le besoin d'un signataire additionnel lors de l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale adjointe Madame Ginette Daigle, à signer les chèques en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

2019-07-187 **CROIX-ROUGE – APPROBATION NOUVELLE ENTENTE DE 3 ANS ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se doivent de prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et de leurs biens en cas de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, pour une période de trois (3) ans.

De contribuer financièrement à un montant de 0,17 \$ par personne, par an, pour la durée de l'entente.

Résolu également d'autoriser le Maire et le Directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, l'entente de services aux sinistrés.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-07-188 **ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR REFAIRE LES ESCALIERS ET LES RAMPES AU 136, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire corriger les entrées du 136, rue Principale compte tenu de leurs mauvais états ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des recommandations concernant l'amélioration de nos bâtiments de la part de la CNESST.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu d'octroyer de gré à gré le contrat à Arri Construction pour un montant de 11 784.94 \$ taxes incluses, pour refaire les escaliers et les rampes au 136, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-189 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2019-12 POUR LA RÉFECTION DU 31, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire transformer et mettre en valeur l'édifice du 31, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention a été reçue dans le cadre du Fonds de développement des communautés pour réaliser les travaux de réfection dudit bâtiment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres SCM-2019-12 pour la réfection du 31, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-190 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2019-13 POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR LES VOIES PUBLIQUES HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD, 5^E ET 6^E RANGS**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de remédier aux dégradations constatées à différents endroits de la Municipalité, particulièrement sur certaines voies publiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres SCM-2019-13 pour des travaux de resurfaçage sur les voies publiques Haut-de-la-Rivière Nord, 5^e et 6^e Rangs.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-191 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2019-14 POUR REMPLACER UN PONCEAU SUR LA RUE BÉLAND**

CONSIDÉRANT QUE l'un des ponceaux de la rue Béland est en mauvais état.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres SCM-2019-14 pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Béland entre le 329 et le 335.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Mme Jacqueline Lussier Meunier et M. Claude Lussier se retirent de la salle à 19h45.

2019-07-192

ADJUDICATION DU CONTRAT- APPELS D'OFFRES SCM-2019-04 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE ENTRE BOULAIS ET BAGATELLE – RUE MARCIANO PROJETÉE

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public a été lancé le 18 juin 2019 concernant la construction d'une nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle – Rue Marciano projetée et que trois (3) entreprises ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des documents de soumissions a été effectuée pour l'ensemble des soumissionnaires et qu'aucune erreur n'a été observée ;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TAXES INCLUSES
GESTION DEXSEN INC.	718 852.83 \$
T.G.C. INC.	864 033.11 \$
EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.	739 754.58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme ayant présenté la soumission la plus basse, en l'occurrence Gestion Dexsen Inc. pour un montant de 718 582.83 \$ taxes incluses, le tout conformément au document d'appel d'offres no. SCM-2019-04 et d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Mme Jacqueline Lussier Meunier et M. Claude Lussier reviennent dans la salle à 19h47.

2019-07-193

AUTORISATION DE PAIEMENT À EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.– RESURFAÇAGE CHEMIN DALE (SCM-2019-01)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2019-02-050, le Conseil octroyait le contrat SCM-2019-01 pour le resurfaçage du chemin Dale ;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif no.1 pour les travaux réalisés représente un montant de 186 206.65 \$ (taxes incluses) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été vérifiée par Dave Williams ing.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Eurovia Québec Construction Inc, au montant de 186 206.65 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

2019-07-194

AUTORISATION DE PAIEMENT À ARRI CONSTRUCTION – SCM-2019-02 (1^{ER} VERSEMENT)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2019-04-112, le Conseil octroyait le contrat SCM-2019-02 pour le réaménagement de l'édifice situé au 112 rue Principale (Caisse Desjardins), ainsi que la réfection des toitures du Centre communautaire et du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UNE première facture du contrat a été reçue le 19-06-2019 ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été autorisée par la firme Caroline Denommée architecte Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Arri Construction de 161 020.31 \$ taxes incluses pour le 1er versement du contrat SCM-2019-02.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-195 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUIN 2019**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juin 2019 soit :

Permis d'agrandissement 1

Permis de brûlage 2

Certificat d'autorisation – Autre 1

Permis de construction 2

Certificat d'autorisation de déplacement 1

Permis de lotissement 1

Permis Autre 4

Permis captage des eaux souterraines 1

Permis de rénovation 8

Permis d'installation septique 1

Pour un total de 22 permis et une valeur totale de 469 726.00 \$

2019-07-196 **DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE / Lot 4 031 203**

PIIA- 5 RUE INDUSTRIELLE LOT 4 031 203

Propriétaire : GESTION PRO-DIÉSEL INC
Adresse : 5 RUE INDUSTRIELLE
Demande de permis : AFFICHAGE
Zonage municipal : ICL- 2

Objet de la demande :

La demande vise l'approbation d'un projet d'enseigne au 5, rue Industrielle sur la façade donnant sur la route 137 Nord. L'affiche d'une dimension de 132 po X 72 po est composée d'une croix d'aluminium et du texte : « *Atelier Pro-Diesel* » en vinyle orange et noir. L'éclairage de l'enseigne se fera par réflexion.

Étant donné qu'une demande de certificat d'autorisation visant la mise en place d'une enseigne au 5 rue Industrielle fut déposée le 25 mai 2019, et qu'elle est en tout point conforme aux dispositions du règlement de zonage (560-2017).

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne ne masque pas d'ornement architectural et qu'elle sera située au même endroit que celle qu'elle remplace ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est illuminée par réflexion ;

CONSIDÉRANT QUE le lettrage de l'enseigne et le graphisme sont de caractère professionnel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la demande de certificat d'affichage telle que recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) et ce conditionnellement au respect d'une condition qui se lit comme suit : si l'on constate une démarcation sur le panneau métallique du bâtiment, après le retrait de l'ancienne enseigne, la nouvelle enseigne devra être apposée sur un fond rectangulaire qui masquera lesdites marques.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2019-07-197 **AUTORISATION D'EMBAUCHER M. JEAN-SÉBASTIEN BROUILLARD COMME SURNUMÉRAIRE EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2019-02-057 le conseil autorisait l'embauche de M. Jean-Sébastien Brouillard comme stagiaire en urbanisme ;

CONSIDÉRANT les nombreux besoins en urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Brouillard se termine le 10 juillet 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de M. Jean-Sébastien Brouillard comme surnuméraire en urbanisme, au taux de 21.00 \$ / heure, jusqu'au 30 août 2019, à raison de 32 heures / semaine et par la suite 1 journée de 8 heures par semaine jusqu'au 20 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-198 **VENTE DU LOT 4 031 199 À PROVEK INC.**

CONSIDÉRANT QU'UNE offre d'achat a été déposée au montant de 65 000.00 \$ (plus taxes applicables) pour le lot 4 031 199 d'une superficie de 4 705.9 mètres carrés du cadastre du Québec, accompagné d'un dépôt de 2 000.00 \$ par **Provek Inc** représenté par monsieur Kévin Proulx reçu en date du 26 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 031 199 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Provek Inc s'engage à notarié l'achat au plus tard le 30 septembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 26 juin 2019 de **Provek Inc.**, pour l'acquisition du lot 4 031 199 du cadastre du Québec ;

QUE le prix de vente est fixé à 65 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de **Provek Inc** ;

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, à signer tous les documents requis pour conclure la transaction et donner plein effet à la présente résolution au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Un citoyen informe les élus que les États financiers 2018 ne sont pas diffusés sur le site Internet de la Municipalité.

M. Sarrazin mentionne que la correction sera faite rapidement.

2- Un citoyen demande si la Municipalité prévoit réaliser une deuxième phase au parc PME ?

M. Sarrazin mentionne qu'aucune deuxième phase n'est prévue et qu'il sera pratiquement impossible de la réaliser, car les terrains sont zonés vert et de propriété

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

privée. Dans ce contexte, il sera très difficile d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour modifier le zonage.

3- Un citoyen demande à quel moment sur la route 211 l'émondage des branches des arbres se fait ?

M. Sarrazin informe que la demande a été soumise au MTQ.

4- Un citoyen félicite la Municipalité pour avoir répondu rapidement à une demande qu'il a soumise concernant le ramassage de déchets dans un fossé.

5- Un citoyen demande si le projet de mise aux normes d'une toilette pour les personnes à mobilités réduites et l'installation d'un abreuvoir est toujours prévu dans les travaux de la municipalité ?

M. Sarrazin mentionne que le projet est toujours souhaité d'autant plus qu'une personne du fonds pour l'accessibilité, dans lequel une demande avait été déposée l'an passé, nous a contacté afin de nous informer que des sommes s'étaient libérées et qu'elles pourraient nous être versées afin de réaliser notre projet.

6- Un citoyen demande qu'un lampadaire soit installé à l'endroit où il y a un dos-d'âne sur la rue Ostiguy ?

M. Sarrazin informe que sa demande est prise en note et que nous évaluerons ce qu'il est possible de faire à ce sujet cette année.

7- Un citoyen demande d'émonder les arbres situés sur la route 137 à l'intersection du 1^{er} rang Est, car les feuilles des branches cachent la lumière du lampadaire ?

M. Sarrazin mentionne que la demande a été transmise au MTQ, car ces travaux relèvent de leurs responsabilités.

2019-07-199

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier